



## Avis CFDT sur le CSE du 6 juin 2022

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
RH d'avril 2022		A fin avril 2022, le nombre d'ETP est de +4 par rapport au budget prévisionnel L'absentéisme commence à baisser notamment au service prélèvement. Les recrutements se concrétisent.
<b>Consultation sur le déploiement du projet Assistance Mutualisée Informatique (AMI)</b>	<b>Déclaration :</b> Les élus CFDT comprennent le calendrier de déploiement AMI. Néanmoins l'intégration de nouvelles régions avec leurs experts en découverte du fonctionnement d'AMI et des problématiques extra régionales, vont entraîner une perte d'expertise au détriment des demandeurs d'assistance. Le personnel du Service d'Information de Bretagne va lui aussi connaître une période difficile avec de nouveaux problèmes inhérents à ces nouvelles régions. Les demandes émanant de régions telles que AURA, IDFR et PACA est une appréhension qu'ils nous ont fait remonter. Les modifications de la planification des cadres autonomes remettent en question l'autonomie de ces derniers ainsi que leur statut. La CFDT soutiendra les salariés qui estiment devoir modifier leur statut. Les élus CFDT ne remettent pas en cause la nécessité d'AMI, ils votent <b>POUR</b> .	
<b>Retour d'expérience sur la réorganisation du service Prélèvement</b>	La pause de fin de collecte bien que contrainte permet de retrouver de l'échange dans certaines équipes.	Les indicateurs ANATT prélèvement montrent une nette amélioration des anomalies depuis février 2022. Cependant, cette réorganisation engendre d'importantes difficultés pour atteindre les prévisions de prélèvement (-8,8%), essentiellement dues aux collectes de début d'après-midi (-22,2%). Points positifs : les dépassements de journée de plus de 10h sont moindre et de l'ordre de 5 min.
<b>Projet de plan de mobilité employeur Rennes/Brest</b>		La mise en place du plan de mobilité est obligatoire pour les sites de plus de 50 salariés. L'objectif est de réduire les émissions polluantes des trajets professionnels et personnels. L'infrastructure de Rennes métropole permet à l'EFS d'intégrer ce dispositif qui est déjà en place par le biais d'une convention signée. Le déploiement sur Brest sera probablement plus long. L'EFS y travaille.



## Avis CFDT sur le CSE du 6 juin 2022

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
Bilan enquête temps partiels		L'enquête a été faite en décembre 2021 auprès de 122 salariés (hors cadres autonomes). 65 répondants. Les 57 non répondants sont majoritairement dans le service prélèvement. 9 salariés souhaitent augmenter leur temps de travail. Les besoins ne le permettent pas actuellement.
Représentant de proximité Lorient	La CFDT soumet la candidature de Mikael Rouille	Mikael Rouille est désigné RP avec 10 pour et 2 abstentions
Déclaration intersyndicale	Grève les 14,24,30 Juin et la semaine du 2 au 9 Juillet pour revendiquer : Revalorisation salariale pour tous, révision des minimas des positions, effectifs permettant une conciliation vie pro/ vie perso et une amélioration des conditions de travail.	La CFE CGC et la direction ne partagent pas le fond de cette déclaration et le choix des dates du mouvement social.
Divers Concur	Les difficultés à faire valider les trajets demandés via Concur persistent et deviennent gênantes pour tous.  Les temps de validation des trajets en train sont si réduits qu'il ne faut pas « SOUMETTRE » un ODM du vendredi au lundi	L'organisation de Concur est rigide. La direction qui valide les ODM la subit aussi. Actuellement, l'anticipation est la seule solution.
Divers: Devenir des représentants de proximité	Le DSR CFDT répond au directeur que cette perte n'est pas à l'initiative de la CFDT et l'invite à questionner les 2 autres OSR sur cette perte de dialogue social.	Le DRH fait part aux élus du CSE de la <b>probable suppression des représentants de proximité</b> à l'initiative des syndicats. Le Directeur questionne les syndicats présents en CSE sur cette probable perte de dialogue social de proximité.

*Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE syndiqués CFDT – Si comme nous, vous pensez que le dialogue social doit commencer au niveau local, demandez-vous ce que veulent les autres organisations syndicales et comment elles vous accompagneront.*

**Les élections professionnelles se déroulent fin d'année 2022. Seule la CFDT veut de la proximité.**



Monsieur François TOUJAS  
Président  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
20 avenue du Stade de France  
93218 LA PLAINE ST DENIS

PARIS, le 31 mai 2022  
N/Réf.

**Par email avec accusé de réception**

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Président,

Le syndicat CFDT de l'Etablissement Français du Sang a décidé de plusieurs journées d'action. Dans ce cadre, la fédération CFDT Santé-Sociaux dépose un préavis de grève national pour l'ensemble des personnels de l'établissement.

**Du lundi 13 juin 2022 – 20h00 au mercredi 15 juin 2022 – 08h00**

**Du jeudi 23 juin 2022 – 20h00 au samedi 25 juin 2022 – 20h00**

**Du mercredi 29 juin 2022 – 20H00 au vendredi 1<sup>er</sup> juillet – 8H00**

**Du dimanche 3 juillet 2022 – 20H00 au Dimanche 10 juillet – 8H00**

Les journées d'action se situent dans le contexte de la négociation annuelle obligatoire 2022 et de la négociation de la classification et des rémunérations associées.

La CFDT réclame :

- une revalorisation salariale de l'ensemble des professionnel.le.s, à la hauteur des enjeux
- une révision de la classification et des rémunérations (phase 1) associée à la hauteur des enjeux de la mission de service public de l'EFS, établissement public qui se définit par les valeurs suivantes : la responsabilité, l'excellence, l'innovation et l'éthique,
- des effectifs suffisants afin de garantir à tous une conciliation vie personnelle – vie professionnelle et le respect de nos accords
- une amélioration des conditions de travail.

La CFDT vous demande aussi de faire en sorte que des négociations nationales et régionales puissent avoir lieu avec les organisations syndicales, afin de définir les conditions d'un service minimum sans assignation abusive.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Evelyne RESCANIERES,

Secrétaire générale.

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX  
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR  
75950 PARIS CEDEX 19  
TÉL : 01 56 41 52 00  
FAX : 01 42 02 48 08  
[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 42985	De <b>M. Alain David</b> ( Socialistes et apparentés - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > sang et organes humains	<b>Tête d'analyse</b> >Revendications des personnels de l'EFS	<b>Analyse</b> > Revendications des personnels de l'EFS.
Question publiée au JO le : <b>07/12/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/04/2022</b> page : <b>2291</b>		

### Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le mouvement social des personnels de l'Établissement français du sang (EFS). En effet, dans une pétition publiée le 20 octobre 2021, les personnels de l'EFS et les organisations syndicales représentatives nationales, tirent la sonnette d'alarme sur les difficultés de recrutement de l'EFS et la vacance de postes qui y explose. Ainsi, c'est plus de 300 postes qui manquent au niveau national. Les personnels de l'EFS, dont la mobilisation a débuté en novembre 2020, pointent notamment la non-application du Ségur-santé à l'EFS, créant ainsi des distorsions salariales entre public/privé et EFS mettant à mal le recrutement. Cette situation entraîne des annulations de collectes, toutes les semaines, ainsi que des fermetures de sites de collecte. Des difficultés qui s'ajoutent à celles de la pandémie de covid qui affecte déjà durement les dons de sang en France. En conséquence, ces dernières semaines, les stocks de sang sont descendus en dessous des seuils critiques (75 000 poches de sang pour un besoin de 100 000 poches). Face à ce constat, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de répondre aux revendications des personnels de l'EFS et sauver le modèle transfusionnel français.

### Texte de la réponse

Les accords issus du Ségur de la santé ont pour objectif le rattrapage des niveaux de rémunération en établissements de santé afin de rendre l'hôpital attractif et lui permettre d'assumer ses missions. Ils ont été négociés dans le cadre de la première vague épidémique de Covid-19 et conclus à l'été 2020, avant de faire l'objet d'une mise en œuvre et d'un financement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Afin de rattraper l'écart d'attractivité creusé par les mesures salariales applicables aux professionnels des établissements de santé, le Gouvernement a décidé d'octroyer à l'Établissement français du sang (EFS) une enveloppe budgétaire de 20 M€ applicable pour l'exercice 2022, anticipée dès septembre 2021. Cette enveloppe permet d'atteindre des niveaux de revalorisation similaire à ceux du Ségur de la santé pour les infirmiers et les techniciens de laboratoires. Le ministère des solidarités et de la santé souhaite également que des travaux de modernisation de la convention collective de l'EFS tenant compte des enjeux d'attractivité de ces métiers puissent débuter. Au-delà des établissements de santé, d'autres établissements publics ou acteurs du système de santé peuvent également viser une meilleure attractivité et un objectif de « fidélisation » des personnels. Cet objectif peut être atteint, selon la situation spécifique de chaque établissement, par plusieurs leviers, ceux-ci n'incluant pas seulement les rémunérations. L'EFS peut s'appuyer sur un dialogue social renforcé et de qualité. Par ailleurs, Le ministère des solidarités et de la santé souhaite que des discussions à ce sujet puissent avoir lieu dans le cadre des négociations obligatoires annuelles, moments importants du dialogue social au sein de l'établissement.





## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 43126	De <b>M. Vincent Descoeur</b> ( Les Républicains - Cantal )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > sang et organes humains	<b>Tête d'analyse</b> >Revendications des personnels de l'EFS	<b>Analyse</b> > Revendications des personnels de l'EFS.
Question publiée au JO le : <b>14/12/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/04/2022</b> page : <b>2290</b>		

### Texte de la question

M. Vincent Descoeur interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revendications des salariés de l'Établissement français du sang (EFS), qui observent un mouvement de grève depuis le 5 novembre 2020. L'EFS ne parvient plus à recruter ni à fidéliser les personnels. Les syndicats dénoncent des salaires insuffisants et des conditions de travail qui ne cesseraient de se dégrader. Alors que ces personnels constituent un maillon essentiel dans la chaîne de soin, leur exclusion des mesures du Ségur est vécue comme une injustice, créant notamment des distorsions salariales entre public/privé et une concurrence déloyale au niveau des recrutements. Actuellement, plus de 350 postes seraient vacants, des centaines de collectes sont annulées tous les mois. Les effectifs ne sont plus en adéquation avec la mission de service public, cela impacte la qualité de prise en charge des donneurs et des patients. Alors que le stock minimal en poches de sang est de 100 000, il est descendu à 75 000. La sécurité transfusionnelle et l'autosuffisance seraient menacées si l'EFS ne se dote pas très rapidement des effectifs nécessaires et adaptés à son activité. Alors que l'on tient au modèle transfusionnel français, qui est mondialement reconnu pour son éthique, sa qualité et sa sécurité, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures pour assurer un bon fonctionnement de l'EFS au travers notamment de revalorisations salariales et d'une révision de la classification des emplois et des rémunérations associées.

### Texte de la réponse

Les accords issus du Ségur de la santé ont pour objectif le rattrapage des niveaux de rémunération en établissements de santé afin de rendre l'hôpital attractif et lui permettre d'assumer ses missions. Ils ont été négociés dans le cadre de la première vague épidémique de Covid-19 et conclus à l'été 2020, avant de faire l'objet d'une mise en œuvre et d'un financement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Afin de rattraper l'écart d'attractivité creusé par les mesures salariales applicables aux professionnels des établissements de santé, le Gouvernement a décidé d'octroyer à l'Établissement français du sang (EFS) une enveloppe budgétaire de 20 M€ applicable pour l'exercice 2022, anticipée dès septembre 2021. Cette enveloppe permet d'atteindre des niveaux de revalorisation similaire à ceux du Ségur de la santé pour les infirmiers et les techniciens de laboratoires. Le ministère des solidarités et de la santé souhaite également que des travaux de modernisation de la convention collective de l'EFS tenant compte des enjeux d'attractivité de ces métiers puissent débiter. Au-delà des établissements de santé, d'autres établissements publics ou acteurs du système de santé peuvent également viser une meilleure attractivité et un objectif de « fidélisation » des personnels. Cet objectif peut être atteint, selon la situation spécifique de chaque établissement, par plusieurs leviers, ceux-ci n'incluant pas seulement les rémunérations. L'EFS peut s'appuyer sur un dialogue social renforcé et de qualité. Par ailleurs, Le ministère des solidarités et de la



santé souhaite que des discussions à ce sujet puissent avoir lieu dans le cadre des négociations obligatoires annuelles, moments importants du dialogue social au sein de l'établissement.